Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20260429-20260421-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026_04_21_

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15
pour : 15

Date de convocation
23/04/2026

Date d'affichage
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERGER Serge.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, CHAUVIN Cyrille, DERRIEN Karine, GADBOIS Nathalie, GUESNE Titouan, HUET Julien, LANDAIS Marie, MAIGNAN Nicolas, MARCINIAK Ludovic, PAQUET Pauline, PAQUET Aurélie, REGNAULT Jean-Charles, SISSOKO Laure

Procuration(s) :
DUBOIS Sandrine donne pouvoir à BERGER Serge

Etai(ent) excusé(s) :
DUBOIS Sandrine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. HUET Julien

OBJET : PROPOSITION CIID

Le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 A du code général des impôts qui prévoit qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que cette commission, présidée de droit par le Président de l'EPCI, est composée de dix commissaires titulaires et autant de suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, à partir d'une liste de contribuables ;

Considérant que cette liste doit être obligatoirement dressée par le conseil communautaire en nombre double (soit 40 personnes), sur proposition des communes, dans un délai de deux mois suivant son installation ;

Considérant le rôle consultatif mais essentiel de cette CIID, dans le cadre notamment de la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels et industriels (secteurs, tarifs et coefficients de localisation) ;

Après délibération, le Conseil municipal :

- propose la désignation de M. BARRIER David pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,

MAIRIE de LANDAVRAN (Ille-et-Vilaine)